VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue à huis clos en date du 3 mai 2021 à 16h00, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2024 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Michel Croteau, Maire

M. Yvan Duval, Conseiller

Mme Jocelyne Boivin, Conseillère M. Clément Gignac, Conseiller

M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller (téléphone)

M. Claude Tessier, Conseiller M. Jacques Tessier, Conseiller

Mme Vivian Viviers, directrice générale

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Mandat à la firme d'avocats Bélanger Sauvé
- 4. Avis de motion, Règlement décrétant l'annexion à la municipalité de la Ville de Lac-Saint-Joseph, d'une partie du territoire de la municipalité de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, no 2-21-273.
- 5. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 16h00. Il explique l'urgence de tenir une séance extraordinaire aujourd'hui. Il mentionne qu'il a rencontré le maire de Fossambault-sur-le-Lac, M. Jean Perron, en compagnie de M. Clément Gignac suite à l'avis public reçu concernant le mégaprojet de Plage Lac-St-Joseph qui a été adopté le 26 avril dernier. Il faut vérifier quelles sont nos options pour arrêter ce projet.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter en reportant toutefois le point 4 à une prochaine réunion.

CA-21-05-03-01 Sur proposition de M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Mandat à la firme d'avocats Bélanger Sauvé

M. Clément Gignac mentionne avoir communiqué avec Me Pierre Moreau de la firme Bélanger Sauvé de Montréal. Me Moreau est résident de Fossambault-sur-le-Lac et est au fait du dossier et se dit prêt à nous représenter. Il remet aux membres du Conseil une copie de l'offre de service transmise par la firme Bélanger Sauvé.

CA-21-05-03-02 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, secondé par M. Jean-Sébastien Sheedy, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne mandat à la firme Bélanger Sauvé pour représenter les intérêts de la Ville de Lac-Saint-Joseph concernant le projet immobilier de 100 M\$ à la Plage Lac St-Joseph suivant les termes de l'offre de service transmise le 3 mai 2021.

ADOPTÉ

4.- Avis de motion Règlement décrétant l'annexion à la municipalité de la Ville de Lac-Saint-Joseph, d'une partie du territoire de la municipalité de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, no 2021-273

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

5.- Levée de la séance

La séance est levée à 17h30.

CA-21-05-03-03 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 17h30.

ADOPTÉ

Michel Croteau	Vivian Viviers
Maire	Secrétaire-trésorière